

motifs qui l'y ont portée, dans une Lettre qu'elle a envoyée à ses Ministres dans les Cours étrangères.

*Il est connu dans toute l'Europe que j'ai procuré à tous les Officiers prisonniers de guerre, tant Suedois que François, Autrichiens, & en dernier lieu Russiens, toutes les commodités & tous les agrémens possibles, leur ayant permis pour cet effet de passer le tems de leur captivité dans ma Capitale. Cependant, comme quelques-uns d'entre-eux ont grossièrement abusé de la liberté qu'on leur a laissée, par des correspondances illicites, & par d'autres menées qui n'ont pu que me déplaire; je me suis vu obligé de les transférer tous ensemble dans la Ville de Spandau, qu'il ne faut point confondre avec la Forteresse de ce nom, qui en est tout-à-fait séparée, & où ils jouiront de la même aisance qu'à Berlin. Mais ils seront observés de plus près. C'est une résolution à laquelle personne ne pourra trouver à redire. Le Droit des Gens, aussi bien que l'exemple des Puissances qui se sont liguées contre moi, m'y autorisent suffisamment, la Cour de Vienne n'ayant permis à aucun de mes Officiers qui sont tombés entre ses mains d'aller à Vienne, celle de Russie en ayant même envoyé quelques-uns à Casan. Cependant comme mes ennemis ne laissent échapper aucune occasion pour envénimer toutes mes démarches les plus innocentes, j'ai crû devoir vous informer des raisons qui m'ont porté à faire ce changement à l'égard des Officiers prisonniers. Le 28. Avril 1759.*

On n'avoit cependant rien entendu dans le public de ce dont Sa Majesté Prussienne taxe les Officiers ses prisonniers. Quoiqu'il en soit, l'on ne peut qu'observer ici qu'elle ne fait nulle mention